

Pioneer Trust

Mme McDougall: Monsieur le président, je crois que M. Klein a tendance à changer d'opinions politiques quand le vent tourne. Rien ne permet de penser que le parti conservateur de la Saskatchewan, du Canada, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de tout autre endroit ait pu recevoir quoi que ce soit.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 et 4 sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

Mme McDougall propose: Que le projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. de Jong: Monsieur le Président, je souhaiterais faire quelques observations à l'étape de la troisième lecture.

M. le vice-président: Nous pouvons revenir au débat à l'étape de la troisième lecture avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je croyais que la coutume voulait qu'à l'étape de la troisième lecture, on se borne à faire de brèves observations au sujet du projet de loi en général.

Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, nous ne sommes pas opposés à ce projet de loi. Il est regrettable que cette mesure soit nécessaire. Nous croyons qu'on aurait peut-être pu l'éviter si l'ancien gouvernement avait agi plus catégoriquement au début de 1984 lorsqu'il est devenu apparent que Pioneer Trust éprouvait des difficultés et lorsqu'il est devenu logique de supposer que d'autres établissements financiers de l'ouest du pays avaient placé une très grande partie de leur actif dans l'Ouest, surtout en Alberta, dont l'économie florissante à l'époque était basée sur la hausse des prix pétroliers. Ainsi, lorsque cette période de grande activité a commencé à faire place à la dépression, on aurait pu supposer logiquement que certains de ces établissements financiers allaient éprouver des difficultés. L'ancien gouvernement en particulier aurait dû faire preuve d'initiative au début de 1984, ce qui aurait pu peut-être prévenir cette faillite.

• (1640)

En outre, il faut également examiner le rôle joué par le premier ministre et le ministre des Finances de la Saskatchewan. Si l'on en croit les journaux, ils auraient empêché la conclusion d'un contrat d'agence à cause de la fierté locale. Nous comprenons cette fierté. Je crois que la Saskatchewan a besoin d'une institution financière établie en Saskatchewan. Trop souvent dans le passé, on s'est aperçu que les institutions financières qui n'étaient pas établies en Saskatchewan ne comprenaient pas les besoins financiers locaux et la situation locale et faisaient peu de cas des besoins des habitants de la Saskatchewan.

Selon moi, sur le plan économique, politique et social, il est souhaitable que des institutions comme la Pioneer Trust existent à l'échelle locale pour répondre aux besoins locaux. Cependant, on peut reprocher au gouvernement provincial d'avoir donné une garantie sans examiner les livres, ce qui montre qu'il a agi en amateur en l'occurrence.

A cause de cette erreur, les habitants de la Saskatchewan paieront des millions de dollars alors que les fonds publics sont rares et qu'on demande à divers secteurs de l'économie et de la société de se serrer la ceinture. Cela se produit au moment même où la province procède à des compressions dans le domaine de l'enseignement, de la santé et des programmes sociaux, des programmes culturels et de la voirie. La province de la Saskatchewan peut difficilement se permettre de perdre dix millions de dollars.

Un autre aspect de la question qui doit faire l'objet d'un débat public est la nécessité d'une réforme en profondeur. La ministre s'est engagée, si je ne m'abuse, à nous présenter une réforme globale. Chose certaine, pour remplir leur important mandat le Surintendant des assurances et la SADC doivent avoir les ressources nécessaires. S'ils ne parviennent pas à s'acquitter de cette importante mission et si les sociétés de fiducie et plus particulièrement les sociétés locales comme Pioneer font faillite, nous ne pourrions plus faire confiance à nos institutions financières. Si c'est le cas, notre pays et son économie seront en difficulté. Par conséquent, le Surintendant des assurances et la Société d'assurance-dépôts ont un rôle important à jouer. Il ne serait vraiment pas normal que la stabilité de nos institutions financières se trouve ébranlée simplement parce que la Société d'assurance-dépôts ou le Surintendant des assurances ne disposaient pas des services d'une douzaine d'enquêteurs supplémentaires.

Le département des assurances et la Société d'assurance-dépôts doivent absolument se réveiller. Je pense qu'ils ont besoin de comptables plus énergiques et plus expérimentés. Ils n'ont que faire de jeunes fraîchement émoulus d'une école de comptables. Il leur faut des comptables aguerris et chevronnés, connaissant toutes les ficelles du marché et du monde financier et capables de jouer les flics, afin que les institutions financières demeurent honnêtes et que les Canadiens recommencent à leur faire confiance. Nous allons donc appuyer cette motion et nous espérons que la ministre proposera très prochainement le projet de loi voulu.